

Fiche d'information

## Réaménagement de la Rue du Châtelet (Rue de Boujean – Rue du Moulin)

État du projet: en préparation

Catégorie: **Projet de construction, nouvelle construction / réaménagement**  
Phase: **Etude du projet**

Horizon de mise en œuvre\*:  
**Début des travaux : 2025**  
**Durée prévue des travaux : 1 an**  
\*Etat 2024

### Objectifs

- Apaisement du trafic
- Sécurisation des itinéraires piétonniers notamment aux abords des écoles
- Sécurisation de l'itinéraire cyclable
- Priorisation des transports publics
- Accroissement de la résilience face au changement climatique et amélioration de la qualité urbanistique et paysagère

### Budget (estimation des coûts de réalisation)

Coûts totaux CHF 1.2 mio  
Subventions (env. 40%) CHF 0.5 mio  
Part de la Ville de Bienne CHF 0.7 mio

### Direction de projet

Ville de Bienne, Département des infrastructures

### Élaboré avec

Les groupes d'intérêts

### Affiliation

Projet principal : Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes transversaux

### Type d'implication de la population: Consultation

- Information des acteurs clés
- Information sur le réaménagement prévu
- Information sur les éventuelles perturbations pendant les travaux

Le contournement Est de l'A5 a contribué à transférer une partie du trafic individuel motorisé sur l'autoroute et à désengorger la ville en termes de circulation. Les mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) permettent maintenant d'effectuer des ajustements ciblés et d'augmenter l'attractivité de l'espace de vie urbain, des transports publics, du trafic vélo et de la mobilité piétonne. Les réflexions pertinentes et les mesures concrètes prévues pour le tronçon de la rue du Châtelet sont brièvement présentées ci-dessous.

**L'ouverture de la branche Est de l'autoroute en 2017 a permis de réduire le volume de trafic à la rue du Châtelet. Des mesures ciblées doivent maintenant permettre d'apaiser davantage le trafic, augmenter la sécurité des piétons, des piétonnes et des cyclistes et ainsi achever la transformation d'une route de liaison en route collectrice<sup>1</sup>.**

### Objectif, but et pesée des intérêts

#### Apaisement du trafic

La rue du Châtelet a longtemps été utilisée comme une route de liaison par le trafic en transit, notamment entre la jonction de Bienne nord et le sud de l'agglomération. Suite à l'ouverture du contournement est en 2017, le trafic sur la rue du Châtelet a baissé d'environ 15%, alors que l'on pouvait s'attendre à une diminution du trafic d'au moins 25%. Il reste donc un potentiel certain de réduction du trafic. Pour cela, un régime de vitesse réduit sera introduit et un arrêt

<sup>1</sup> Les routes collectrices servent à la desserte générale de certains quartiers. Elles collectent le trafic des petites rues de quartier et le conduisent vers les routes principales.

de bus bloquant permettra de prioriser les transports publics. L'objectif principal est de redonner à la rue du Châtelet, aujourd'hui fortement marquée par le trafic, un caractère plus apaisé, favorisant la circulation des vélos, des piétonnes et des piétons, notamment aux abords de l'école du Châtelet et du centre de soin du Schlössli.

#### **Réflexions et décisions sur la configuration du site**

##### **Amélioration de la qualité urbanistique et paysagère**

La rue du Châtelet est bordée par de grands espaces verts et des arbres luxuriants. Elle dispose toutefois d'un potentiel de revalorisation écologique et de mise en réseau avec les places et les espaces verts adjacents. Les places et espaces verts appartenant à la Ville et jouxtant la rue sont aujourd'hui peu riches en espèces florales et offrent un grand potentiel pour la promotion de la biodiversité. Afin de revaloriser l'image du site et de donner à la rue une plus grande qualité paysagère, il est prévu de supprimer le parking entre l'école et le chemin des Palmiers et d'y créer un espace de séjour végétalisé agrémenté d'arbres offrant ainsi plus de biodiversité. La petite place située à l'intersection entre la rue du Châtelet et le chemin des Grillons sera quant à elle rendue plus attractive en y installant un banc et en y plantant un arbre supplémentaire. Les placettes seront équipées d'arceaux permettant d'y stationner son vélo.

#### **Réflexions et décisions relatives à l'écologie/au climat**

##### **Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique**

Afin de relever les défis du changement climatique, la Ville de Bienne s'efforce d'accroître la résilience de l'écosystème urbain et développe des mesures visant à promouvoir le climat urbain.

À la rue du Châtelet, il est donc prévu de planter des arbres supplémentaires aux abords de la chaussée. Les arbres fournissent de l'ombre, permettent l'évaporation de l'eau par leurs feuilles et constituent un habitat idéal pour différentes espèces animales. De plus, des espaces peuvent être soit végétalisés ou recouverts d'un revêtement perméable permettant l'infiltration et l'évaporation de l'eau de pluie et qui empêche le développement des îlots de chaleur, très prononcé en été sur les sols imperméables. En combinaison avec la végétation, il en résulte un effet positif sur le microclimat urbain et sur la biodiversité.

#### **Réflexions et décisions sur la sécurité routière**

##### **Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon**

La sécurité de tous les usagers et usagères de la route doit être améliorée dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC). Les piétonnes et les piétons ainsi que les cyclistes sont particulièrement exposés et vulnérables à l'intérieur des localités. Leurs intérêts doivent donc être pris en compte dans les mesures de planification et d'exploitation. Afin de concilier de manière optimale les différents besoins en matière de sécurité routière, la Ville de Bienne prévoit donc des mesures adaptées à chaque tronçon.

À la rue du Châtelet, le gain de sécurité pour les cyclistes joue un rôle important dans la décision d'abaisser la vitesse de circulation visée de 50 km/h à 30 km/h. Cette mesure permet d'augmenter aussi bien la sécurité objective que le sentiment subjectif de sécurité des cyclistes. L'infrastructure pour les piétonnes et les piétons sera également revalorisée. Une zone de rencontre (20 km/h) sera introduite devant l'école, donnant la priorité aux élèves et augmentant leur sécurité sur le trajet scolaire.

## **Réflexions et décisions sur le trafic**

### **Types de routes adaptés aux exigences respectives**

Dans l'espace urbain, les exigences requises pour les différents tronçons de route/rue sont différentes. La Ville de Bienne a donc procédé à leur classification en fonction de leurs dimensions, fonctionnalités et espaces. Elle a ensuite, sur cette base, attribué à chaque tronçon MaC une typologie de route/rue appropriée.

La rue du Châtelet s'inscrit avant tout dans un quartier d'habitation, avec un tissu bâti historique à l'ouest et une trame d'habitation plus récente à l'est. C'est pourquoi un régime de circulation où les piétonnes et les piétons sont autorisés de traverser la route à l'endroit de leur choix est visé. L'espace disponible pour la chaussée est en outre limité. En raison de cette combinaison de fonctions et d'espaces, une chaussée étroite avec un régime de vitesse de circulation de 30 km/h est prévue pour ce tronçon. Cette mesure doit favoriser la cohabitation des différents usagers et usagères de la route et augmenter leur sécurité. Afin de mettre en évidence l'école et d'assurer plus de confort et de sécurité pour tous les usagers et usagères de la route, une zone de rencontre (20 km/h) interrompra ponctuellement la limitation à 30 km/h.

## **Réflexions et décisions sur la pesée des intérêts**

### **Prise en compte des différents besoins et intérêts d'utilisation**

Lors de la construction ou du réaménagement de l'espace urbain, les intérêts des différents groupes d'usagères et d'usagers doivent toujours être pris en compte : Même si la priorité est donnée aux transports publics, l'accès au trafic individuel motorisé doit être garanti. De même, l'infrastructure pour les cyclistes et les piétonnes et les piétons doit être développée, mais en prenant en considération la coexistence de tous les usagères et les usagers de la route. Avec les exigences posées par le changement climatique à la vie en ville, de nouveaux défis se posent en matière de plantation, mais aussi de nature et de perméabilité des sols.

Finalement, l'accès des riveraines et des riverains à leurs propriétés doit être garanti même après la mise en œuvre des mesures. Lors de la planification de chaque mesure, la Ville de Bienne s'appuie donc toujours sur un consensus aussi large que possible de la population concernée et met en œuvre les mesures qui ont passé avec succès le processus de clarification des différents besoins et intérêts d'utilisation.

La rue du Châtelet poursuit différents objectifs : l'apaisement du trafic, la lisibilité et sécurisation des itinéraires piétonniers notamment aux abords des écoles, la sécurisation de l'itinéraire cyclable, la priorisation des transports public et l'amélioration de la qualité urbanistique et paysagère. Pour ce faire, un abaissement de la vitesse à 30 km/h et l'instauration d'une zone de rencontre (20 km/h) devant l'école rendront la rue moins attractive pour le trafic en transit. Pour la mise en œuvre de ces mesures, un certain nombre de places de stationnement publiques devront être supprimées.

## **Implication de la population**

En raison de la faible marge de manœuvre, seule une implication des acteurs clés est prévue pour la rue du Châtelet. La population sera néanmoins informée du projet par communiqué de presse et via le site internet de la Ville de Bienne. La population sera également informée en temps voulu du déroulement exact des travaux. De plus, dans le cadre de la planification détaillée et comme pour tout autre projet, la Ville pourra aussi s'adresser directement aux personnes concernées par des mesures spécifiques, afin de clarifier des détails juridiques de la planification. En outre, la population a toujours la possibilité d'exercer une influence sur le projet par voies politiques ou juridiques officielles.

## Financement / répartition des coûts

La Confédération (OFROU) verse des contributions aux coûts totaux de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) inscrites dans le plan directeur 2012. La part des subventions totales pour les mesures d'accompagnement s'élève à environ 40 % selon le plan directeur. Certaines des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sont intégrées dans le projet d'agglomération Bienne/Lyss et peuvent être cofinancées par la Confédération et le canton à hauteur de 60 % environ.

Le coût total de la rue du Châtelet s'élève à environ 1.2 mio de CHF. Environ 40% de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et le Canton.

## Bases juridiques pertinentes

### • National:

- Projet d'agglomération Bienne/Lyss
- Lois sur les routes

### • Cantonal:

- Loi sur les constructions (LC)
- Procédures communales et cantonales d'adoption de plans et d'octroi de permis de construire

### • Régional:

- Stratégie Bienne 2030
- Stratégie climatique 2050
- Stratégie globale de mobilité de la Ville de Bienne
- Plan sectoriel Vélo 2035
- Concept transports publics 2035

## Contact

Ville de Bienne  
Département des infrastructures  
Rue Centrale 49  
2501 Bienne  
032 326 16 51  
[www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch)

## Projets connexes

- Réaménagement du centre de Boujean (MaC)
- Réaménagement du centre de Mâche (MaC)

## Se rapporte aux domaines d'activités

Routes, places, mobilier, végétalisation, éclairage, circulation, trafic, vélos, piétons, transports publics, trafic individuel motorisé (TIM), mobilité (partagée), sécurité